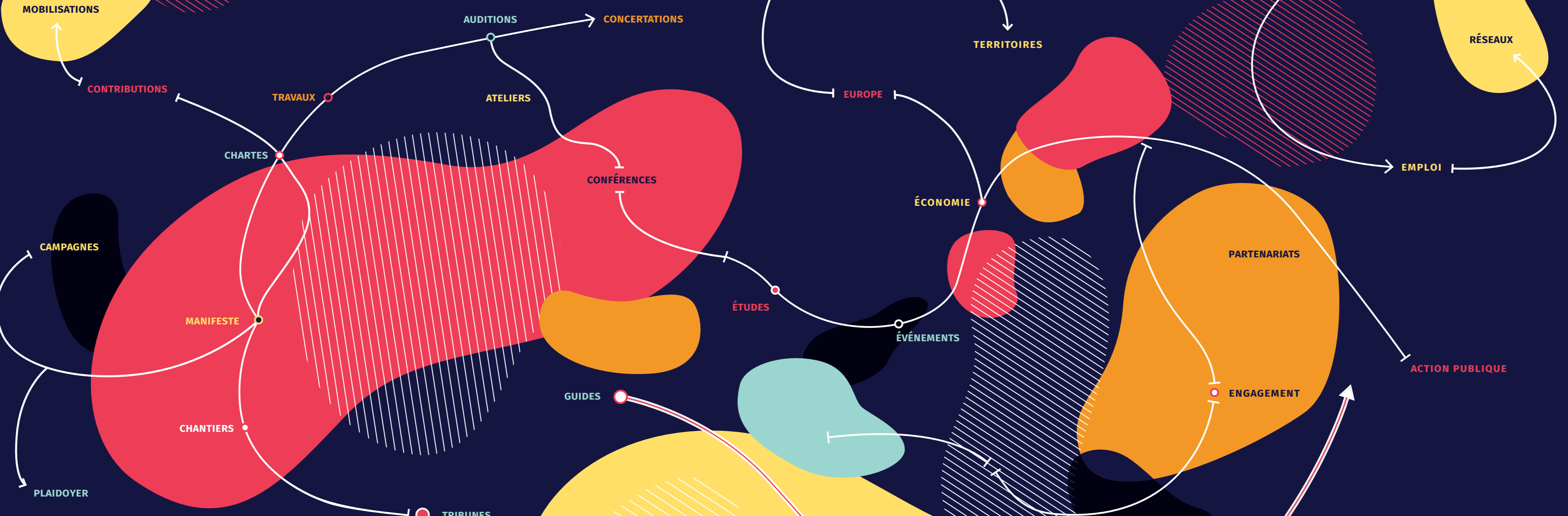




LES GRANDES ÉTAPES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

OU L'HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'UNE PAROLE COLLECTIVE



- CELAVAR
- COORDINATION SUD
- France Bénévolat
- ANAJEP
- ANIMAFAC
- La Fonda
- UNATO
- FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
- MONALISA
- COFAC
- UNIOPSS
- Le Ligue de l'enseignement

Les Mouvements associatifs régionaux

Le Mouvement ASSOCIATIF

Le Mouvement associatif
28 place Saint Georges
75009 Paris
01 40 36 80 10
contact@lemouvementassociatif.org

www.lemouvementassociatif.org

@lemouvementasso
#lesassosfontmouvement

f in le mouvement associatif

Édition : Le Mouvement associatif - Création et réalisation : www.illustration-creative.com



Choisir l'intérêt général

Les années 1970 et 1980 marquent l'autonomisation progressive de la société civile avec des mouvements sociaux portés par des associations qui se proposent de changer la société sans passer par l'État.

Dans les années 1980, les associations s'organisent par grands secteurs, et il faudra l'énergie de la Fonda pour initier des premières rencontres entre grands réseaux d'origine et de secteurs différents. Cette initiative posera les jalons d'une future structure intersectorielle associative.

Du côté de l'État, la reconnaissance du fait associatif se traduit par la création en 1983 du Conseil national de la vie associative (CNVA, l'ancêtre de l'actuel Haut Conseil à la vie associative), un organe placé auprès du Premier ministre, composé de représentants du monde associatif mais dont le rôle est plus de l'ordre de l'expertise et du conseil que de la représentation.

La décennie 1990 sera celle de la reconnaissance par l'État, au-delà de l'apport démocratique des associations, de leur capacité à co-construire l'action publique.

C'est dans ce contexte que les familles associatives décident de créer en 1992 un premier lieu de rassemblement pour construire une parole commune des associations, indépendant de la tutelle gouvernementale : la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) qui deviendra ensuite Le Mouvement associatif.

CE DOCUMENT RETRACE LES GRANDES ÉTAPES DE CETTE CONSTRUCTION ET DE QUELQUES TRAVAUX COMMUNS MENÉS QUI ONT FAIT AVANCER LA REPRÉSENTATION ASSOCIATIVE DEPUIS 1992.

1992

La Conférence Permanente des Coordinations Associative (CPCA) se constitue en association de fait, comme espace de concertation et de proposition sur les questions de vie associative communes aux douze coordinations associatives.

1993

La CPCA ouvre différents chantiers sur la fiscalité, ce qui sera sa principale thématique de travail jusqu'en 1996. 21 propositions sont formulées en 1995 sur le plan comptable des associations.

1997

La volonté des coordinations d'exercer plus fortement une action de plaidoyer se traduit par l'engagement personnel des présidents des coordinations. La CPCA devient la Conférence Permanente des Présidents de Coordinations Associatives.

1998

C'est l'année de la grande réforme fiscale pour les associations, suite à la mobilisation de la CPCA et des familles associatives, pour faire reconnaître les spécificités du modèle économique associatif face aux attaques sur le volet concurrentiel du secteur privé lucratif.

1999

La CPCA devient une association de droit. C'est aussi l'année de l'organisation des premières Assises nationales de la vie associative, en lien avec les pouvoirs publics, qui réunissent des milliers d'associations, qui seront déclinées dans les départements à travers des forums départementaux et qui donneront naissance à un certain nombre de chantiers.

2000

Cette année marque le début de la dynamique territoriale avec la reconnaissance des 5 premières CPCA régionales. Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2000, est publiée la circulaire relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'État et les Associations.

2001

À l'occasion de l'année centenaire de la loi 1901, est signée la première Charte des Engagements Réciproques entre l'Etat et la CPCA, qui scelle le partenariat entre l'État et les associations.

2002

La CPCA étend son champ d'action au niveau européen et organise des rencontres avec ses homologues au Royaume-Uni et en Allemagne.

2003

La CPCA lance sa première campagne de communication « Que serait la vie sans les associations ? ».

2004

La Charte Nationale de l'égalité entre les femmes et les hommes est adoptée, et déclinée par la CPCA pour le monde associatif.

2006

Le Ministère en charge de l'emploi et la CPCA signe un protocole d'accord sur l'emploi dans les associations. Ce protocole s'inscrit dans le contexte de la loi de programmation pour la cohésion sociale qui remodèle les contrats aidés et conduira à la montée en flèche de ces contrats, encouragés par les pouvoirs publics auprès des associations.

2007

La CPCA auditionne l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle lors d'un événement au Palais Brogniart réunissant 800 représentants associatifs, un événement qui fait date dans le souhait de la CPCA de se positionner comme un acteur politique à part entière.

2008

La CPCA assure la fonction d'attaché du groupe des associations au Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), avant que Le Mouvement associatif ne devienne, en 2015, l'organisation proposant au Ministre la désignation des membres du groupe.

2009

La CPCA se mobilise aux côtés d'associations de jeunes et de jeunesse pour le renforcement du dispositif du service civil volontaire. Cette mobilisation aboutit à la loi du 10 mars 2010 instaurant le service civique.

2011

Avec le soutien de la CPCA qui se mobilise auprès de tous les eurodéputés, est lancée une déclaration écrite au niveau européen pour l'instauration d'un statut européen pour les associations. Dans le cadre de l'Année européenne du bénévolat et du volontariat, la CPCA assure le secrétariat exécutif du collectif Alliance EYV France et organise un Atelier citoyen sur le bénévolat dans les associations.

2015

Paraît la circulaire du Premier Ministre sur les nouvelles relations entre associations et pouvoirs publics, permettant de donner corps à la Charte des Engagements Réciproques et de rappeler la pertinence de la subvention comme mode de financement des associations.

2014

La CPCA devient le Mouvement associatif, affirmation de sa volonté de « faire mouvement » au service de la vie associative. Cette même année, la Charte des Engagements Réciproques est renouvelée et actualisée avec l'État et de manière nouvelle, avec les associations de collectivités territoriales, et Le Mouvement associatif porte la grande cause nationale dont le thème est l'engagement associatif.

2016

Le Mouvement associatif se dote d'un texte traduisant son projet politique, son projet de société, et sa vision de la place du monde associatif : Le Manifeste pour un mouvement associatif. La même année, dans le cadre de la loi Égalité – Citoyenneté, Le Mouvement associatif obtient plusieurs mesures favorables au développement de la vie associative.

2017

Face au gel des contrats aidés, les acteurs associatifs se mobilisent au moyen de la campagne #DUTILITÉCITOYENNE portée par le Mouvement associatif. En réponse, le Premier Ministre ouvre une concertation autour des enjeux de vie associative.

2018

À l'issue de la concertation qu'il a pilotée, Le Mouvement associatif remet au Premier Ministre le rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et une société de l'engagement » contenant 59 propositions. Un secrétaire d'État en charge de la vie associative est nommé et il établit une feuille de route sur la base de ce rapport.

2019

Le Mouvement associatif refonde ses statuts et adopte une Charte de principes partagés pour mieux représenter la diversité associative. C'est aussi l'année où il lance, en hommage au père de la loi 1901, « Les Waldeck, prix du Mouvement associatif » pour valoriser les dynamiques associatives.

et... 2020

Le Mouvement associatif fait l'événement avec DROIT DE CITÉ!, une grande journée pour les associations et celles et ceux qui s'y engagent, autour de la question « Être citoyen.ne aujourd'hui ? » pour rappeler la place et le rôle des associations face aux défis actuels et futurs de la société.